

d'une noblesse, incapable de dissimuler ses démarches ; nous avons cru d'abord ne devoir en faire aucunes auprès de vous, pour ne pas manquer à M. le duc de Tonnerre, dont la conduite mérite nos éloges & notre reconnoissance. Nous ne croyons d'ailleurs rien devoir à celui qui n'auroit pas dû le remplacer.

*Le maréchal.* La noblesse n'auroit pas dû s'assembler contre l'intention & le vœu connu de Sa Majesté.

*Le baron.* Nous avons cru devoir nous mettre entre le roi & le peuple, & nous avons jugé faire autant pour les intérêts de S. M. que pour ceux du peuple, pour les nôtres, & le maintien de nos droits & privilèges.

*Le maréchal.* Le roi pouvoit se passer de vous.

*Le baron.* Comment l'entendez-vous, M. le maréchal ? Que seroit le roi sans la noblesse ? Nous soutiendrons en fujets fideles ses droits & les nôtres au péril de notre vie.

Le maréchal fit alors entrer la noblesse dans son cabinet, & lui exhiba son brevet de commandement, dans lequel il est énoncé, que ledit brevet sera enregistré au parlement. Il lui montra aussi les ordres les plus précis & les plus rigoureux qui lui étoient donnés par S. M. d'empêcher par tous les moyens, l'assemblée du 21, à moins qu'il n'ignorât le lieu de l'assemblée. La noblesse lui remit à son tour ses protestations contre les nouveaux édits, contre son brevet de commandant en Dauphiné, enfin contre ce qu'il pourroit faire ; & lui déclara qu'elle ne le reconnoitroit jamais comme commandant, à moins qu'il ne fit enregistrer son brevet au parlement, conformément aux usages & privilèges de la province, & qu'il n'y prêtât le serment accoutumé.

M. le maréchal voyant, malgré les précautions qu'il avoit prises, le concours des